

Avis de protection des données pour les personnes concernées

Préambule

Conformément à l'article 13 du RGPD, et dans le cadre du traitement des données à caractère personnel envisagé par l'accord de traitement conjoint entre le Prestataire et le Client (tous deux définis à la section 1 du présent avis), nous souhaitons vous informer des principes de traitement des données à caractère personnel que vous nous avez fournies en tant que personne concernée.

Veillez noter que le présent avis concerne exclusivement le traitement des données effectué par le Prestataire. Conformément à l'accord de traitement conjoint, le Prestataire et le Client traiteront vos données à caractère personnel en respectant chacun leurs obligations respectives en tant que responsables du traitement des données en vertu des lois applicables en matière de protection des données. Par conséquent, pour toute question concernant la manière dont le Client traite vos données à caractère personnel en vertu de l'accord de traitement conjoint, nous vous invitons à contacter directement le Client et à lui transmettre votre demande de protection des données.

Définitions

Aux fins du présent avis, on entend par "**lois sur la protection des données**" toutes les lois et réglementations applicables dans toute juridiction pertinente concernant l'utilisation ou le traitement des données à caractère personnel, y compris (i) le règlement de l'UE 2016/679 ("**RGPD**"), (ii) toute loi ou réglementation ratifiant, mettant en œuvre, adoptant, complétant ou remplaçant le RGPD en France; (iii) toute loi et réglementation mettant en œuvre ou adoptée en vertu de la directive 2002/58/CE de l'UE (telle que modifiée par 2009/136/CE) en France; et les termes "personne concernée", "données à caractère personnel", "traitement", "responsable conjoint du traitement" et "responsable du traitement" ont la signification qui leur est donnée dans le RGPD et les lois françaises mettant en œuvre le RGPD, telles qu'elles peuvent être modifiées.

"**Groupe Choco**" : le groupe mondial d'entreprises Choco, dont Choco Communications GmbH est la société mère.

"**Politique de confidentialité de l'application Choco**" : la politique de confidentialité établie par Choco Communication France SAS, disponible [ici](#), qui définit la portée, la base juridique, les droits des personnes concernées et les données à caractère personnel traitées lors de la fourniture de l'application aux utilisateurs situés en France, conformément aux lois sur la protection des données.

1. Les responsables conjoints

Choco Communication France SAS, 18 rue d'Enghien, 75010 Paris, France, adresse électronique : legal@choco.com, adresse électronique du délégué à la protection des données : datenschutz@choco.com (ci-après "le **Prestataire**", "**nous**" ou "**Choco**");

Le **Client**, tel qu'identifié dans le Contrat principal.

Vous trouverez l'essentiel de l'accord de traitement conjoint (ci-après "**ATC**") à l'adresse suivante : <https://legal.choco.com/jca#fr>

2. Délégué à la protection des données

Pour toute question ou commentaire concernant le traitement de vos données personnelles, et/ou si vous souhaitez exercer vos droits en tant que personne concernée, veuillez-vous référer à l'adresse électronique suivante : datenschutz@choco.com. Veuillez noter que votre demande sera reçue non seulement par le délégué à la protection des données de Choco, mais aussi par l'équipe juridique de Choco. Si vous souhaitez contacter uniquement le délégué à la protection des données de Choco et/ou si vous souhaitez envoyer des informations confidentielles, veuillez faire référence dans votre courriel au délégué à la protection des données de Choco et demander à ce dernier de vous contacter.

3. L'objectif et la base juridique du traitement des données

a) Exclusivement pour la fourniture des Services Intégrés (définis dans le préambule de l'ATC), le Prestataire et le Client traitent les données à caractère personnel en tant que responsables conjoints du traitement, déterminant ensemble les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel conformément à l'art. 26 du RGPD (ci-après dénommés ensemble "**Responsables**");

conjoint du traitement").

b) Dans le cadre de la fourniture des services intégrés, vos Informations Obligatoires (nom, numéro de téléphone, adresse électronique et adresse) seront traitées conformément à l'art. 6 (1) (b) du RGPD, tandis que vos Informations Volontaires (pseudonyme, images et captures d'écran) seront traitées sur la base de votre consentement, conformément à l'art. 6 (1) (a) du RGPD. Les informations obligatoires et volontaires sont définies par l'art. 1 (3) de la Politique de confidentialité de l'application Choco.

Veillez noter qu'en cas de manquement à l'obligation de fournir les informations obligatoires, vous ne serez pas en mesure de communiquer et/ou de passer vos commandes au Client, tandis que si ce manquement concerne les informations facultatives, vous ne pourrez pas profiter pleinement de toutes les fonctionnalités de Choco lorsque vous interagirez avec le Client.

Les Responsables conjoints du traitement peuvent traiter les données pour d'autres finalités légitimes sous réserve du consentement des personnes concernées conformément à l'art. 6 (1) (a) du RGPD ou le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par les Responsables conjoints du traitement, lorsque ces intérêts l'emportent sur vos droits et intérêts en matière de protection de vos données à caractère personnel au sens de l'art. 6 (1) (f) du RGPD.

c) La portée et la nature de ce traitement de données, le type de données traitées et le groupe de personnes concernées, y compris l'implication des Responsables conjoints dans ce traitement, sont décrits plus en détail à l'annexe 1 de l'ATC.

4. Divulgence de vos données personnelles

a) Les Responsables conjoints du traitement peuvent transférer vos données à caractère personnel à des destinataires à condition qu'il existe une base juridique et/ou que vous ayez donné votre consentement au traitement des données. En outre, vos données à caractère personnel sont traitées par des prestataires de services qui agissent en tant que sous-traitants au sens du RGPD. Les Responsables conjoints du traitement veilleront à ce que les tiers avec lesquels ils partagent vos données à caractère personnel soient soumis à des obligations équivalentes au titre du RGPD et des lois applicables.

b) Choco, en tant que responsable conjoint, peut divulguer vos données à caractère personnel :

1. Entreprises faisant partie du [groupe Choco](#) ;
2. Votre employeur, dans le cadre de votre rôle d'employé ou de contractant d'une société ou d'une autre entité juridique ;
3. Les tiers qui aident le Prestataire à vous fournir ses services. Pour les tiers qui fournissent des services commerciaux ou opérationnels, des services d'infrastructure, des services informatiques et des services administratifs à Choco ou au nom de Choco, veuillez vous référer à l'annexe I de la Politique de confidentialité de l'application Choco ; et
4. Les tiers qui fournissent au Prestataire des outils pour l'enregistrement statistique et l'analyse du comportement général d'utilisation sur la base des données d'accès, et d'autres tâches opérationnelles visant à améliorer et à assurer la fonctionnalité de l'application Choco, comme spécifié dans l'art. 4 ("Outils d'analyse") de la Politique de confidentialité de l'application Choco.

c) Les Responsables conjoints du traitement sont tenus de divulguer ou de partager vos données à caractère personnel afin de se conformer à toute obligation légale, à toute demande légitime émanant d'un gouvernement ou de responsables de l'application de la loi, et dans la mesure où cela peut être nécessaire pour répondre à des exigences de sécurité nationale ou d'application de la loi, ou pour prévenir une activité illégale. Toute divulgation de données à caractère personnel est justifiée par le fait que le traitement est nécessaire pour remplir une obligation légale à laquelle les Responsables conjoints du traitement sont soumis conformément à l'article 6 (1) (c) du RGPD dans les exigences légales nationales pour la divulgation de données aux autorités chargées de l'application de la loi.

d) Dans le cadre du développement des activités des Responsables conjoints, la structure de leurs entreprises peut changer en modifiant la forme juridique, en fondant, en acquérant ou en transférant des filiales, des parties d'entreprises ou des composants. Dans le cadre de ces opérations, les informations relatives aux clients peuvent être partagées avec la partie de l'entreprise à transférer. Chaque fois que des données à caractère personnel sont transmises à des tiers dans la mesure décrite ci-dessus, les Responsables conjoints du traitement veillent à ce que cela se fasse dans le respect des lois applicables en matière de protection des données. Toute divulgation de données à caractère personnel est justifiée par le fait que les Responsables conjoints du traitement ont un intérêt légitime à adapter leur forme sociale aux circonstances économiques et juridiques si nécessaire, et que vos droits et intérêts dans la

protection de vos données à caractère personnel au sens de l'art. 6 (1) (f) du RGPD ne prévalent pas.

5. Transfert de données vers des pays tiers

a) Vos données personnelles peuvent être partagées avec des entités situées en dehors de l'Espace économique européen ("EEE").

b) Nous souhaitons vous informer que le bouclier de protection UE-États-Unis dit Privacy Shield (décision d'adéquation) a été déclaré invalide et qu'en cas de transfert de données vers des pays tiers non sécurisés (ici : les États-Unis), il n'existe pas de niveau adéquat de protection des données selon les normes de l'UE. En particulier, il existe un risque que vos données soient traitées par les autorités américaines, à des fins de contrôle et de surveillance, éventuellement sans aucun recours juridique.

c) Si les Responsables conjoints fournissent des données à caractère personnel vous concernant à des entités situées en dehors de l'EEE, ils prendront les mesures appropriées pour s'assurer que le destinataire de vos données à caractère personnel les protège de manière adéquate, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de l'ATC et des lois applicables en matière de protection des données.

d) Les Responsables conjoints du traitement ont conclu avec des prestataires de services basés dans des pays tiers, en fonction de la constellation contractuelle, soit un accord de traitement des données conformément à l'art. 28 du RGPD ou un accord de traitement conjoint conformément à l'art. 26 du RGPD. En outre, les Responsables conjoints du traitement veillent à ce que le destinataire de vos données à caractère personnel puisse les protéger de manière adéquate, notamment en :

1. S'assurer que la Commission européenne a pris une décision d'adéquation, ce qui signifie que le pays destinataire est réputé assurer une protection adéquate de ces données à caractère personnel ; ou
2. Mettre en place les clauses contractuelles types avec le destinataire qui ont été approuvées par la Commission européenne pour les transferts en dehors de l'EEE. Les clauses contractuelles types comprennent certaines garanties et exigent la mise en œuvre de mesures de sécurité supplémentaires pour protéger vos données à caractère personnel.

6. Conservation des données

Les Responsables conjoints du traitement peuvent traiter et partager entre eux les données à caractère personnel collectées pendant la période nécessaire à l'exécution des Services Intégrés définis dans le Contrat principal, et aucune disposition légale n'oblige les Responsables conjoints du traitement à continuer de les conserver pendant une période plus longue. En outre, les Responsables conjoints du traitement supprimeront également vos données à caractère personnel dès que vous en aurez fait la demande à l'un d'entre eux ; veuillez noter que, dans ce cas également, vos données à caractère personnel seront supprimées dans la mesure où aucune disposition légale n'oblige les Responsables conjoints du traitement à continuer de les conserver pendant une période plus longue.

7. Droits des personnes concernées

a) En tant que personne concernée, vous disposez des droits suivants conformément aux articles 15, 21 et 77 du RGPD :

- Droit d'accès à leurs données personnelles (article 15 du RGPD) ;
- Droit de rectification (article 16 du RGPD) ;
- Droit à l'effacement ("droit à l'oubli", article 17 du RGPD) ;
- Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD) ;
- Droit à la portabilité des données (article 20 du RGPD) ;
- Droit d'opposition (article 21 du RGPD) ;
- Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé (article 22 du RGPD) ;
- Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (article 77 du RGPD).

Si le traitement des données est fondé sur votre consentement, vous avez le droit de le retirer à tout moment. Le retrait du

consentement n'affecte pas la légalité du traitement fondé sur le consentement avant son retrait.

Si le traitement des données est fondé sur notre intérêt légitime, Art. 6 (1) (f) du RGPD, vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons liées à votre situation, à tout moment.

b) Vos demandes d'exercice des droits en matière de protection des données et les réponses que nous y apportons seront conservées à des fins de documentation pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans et, dans des cas particuliers, pour l'établissement, l'exercice ou la défense de droits légaux même au-delà de cette période. La base juridique est l'art. 6 (1) (f) du RGPD, basé sur l'intérêt légitime des Responsables conjoints à se défendre contre toute réclamation de droit civil conformément à l'Art. 82 du RGPD, l'évitement d'amendes conformément à l'Art. 83 du RGPD et l'accomplissement de leur responsabilité en vertu de l'Art. 5 (2) du RGPD.

c) En tant que personne concernée, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre de votre résidence habituelle, de votre lieu de travail ou du lieu de l'infraction présumée, si vous estimez que le traitement des données à caractère personnel vous concernant enfreint le RGPD.

8. Décision individuelle automatisée

Veillez noter que le traitement de vos données à caractère personnel effectué par le Prestataire dans le cadre de le ATC ne fait l'objet d'AUCUN type de processus décisionnel automatisé conformément à l'art. 22 du RGPD.

9. Modifications du présent avis

Les Responsables conjoints du traitement tiendront toujours leurs avis à jour. Par conséquent, nous nous réservons le droit de modifier le présent avis de temps à autre et d'introduire des changements dans le traitement de vos données à caractère personnel.